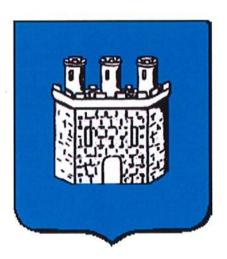
DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE PUYCELSI



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



Commune de

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

1

Commune de PUYCELSI

Plan Communal de Sauvegarde

PARTIE 1 : Volet administratif	
Tableau de mise à jour du Plan de Sauvegarde	1.1
Arrêté municipal d'approbation	1.2
Textes de référence	1.3
PARTIE 2: Recensement des risques	
Principes généraux : le DDRM et le DICRIM	2.1
Description des risques	2.2
PARTIE 3 : Recensement des enjeux	
Prévention inondation	3.1
PARTIE 4 : Organisation de la crise	
Généralités	4.1
Diffuser une alerte	4.2
Organisation	4.3
4.3.1 Poste de commandement (constitution, objectifs et missions)	
4.3.2 Équipe de terrain (constitution, objectifs et missions)	
4.3.3 Équipe mobile (constitution, objectifs et missions)	
Sécuriser le secteur	4.4
Moyens d'accueil et d'hébergements	4.5
4.5.1 Accueils temporaires en journée	
4.5.2 Hébergements pour la nuit	
PARTIE 5 : Recensement des moyens	
Moyens de transports et matériel (communaux et privé)	5.1
Moyens médicaux	5.2
Annuaire de crise	5.3
PARTIE 6 : Annexes	
Plan du village	6.1
Tableau des signes et des abréviations	6.1

SOMMAIRE

PUYCELSI

Partie 1: Volet administratif

Commune de	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	1 1
PUYCELSI	TABLEAU DE MISE A JOUR DU PCS	1.1

Toute mise à jour du PCS devra être mentionnée dans le tableau ci-dessous. Ne pas oublier d'en informer l'ensemble des destinataires du Plan Communal de Sauvegarde

- Monsieur le Préfet du Tarn (Service Interministériel de Défense et de Protection civiles (SDPC)).
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Tarn.
- ❖ Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie du Tarn.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.
- ❖ Monsieur le Commandant du centre de secours de CASTELNAU DE MONTMIRAL.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CASTELNAU DE MONTMIRAL.

Objet de la modification	Date
	Objet de la modification

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ARRETE MUNICIPAL D'APPROBATION

1.2

Le maire de la commune de PUYCELSI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L.125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;

Vu la Loi n° 2004-811 du13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13 relatif au plan communal de sauvegarde;

Vu le Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 précisant les modalités d'élaboration du plan communal de sauvegarde ;

Considérant que la commune de PUYCELSI est susceptible d'être exposée à des risques naturels et / ou technologiques de tous types ;

Considérant qu'il appartient au maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des évènements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune.

ARRETE

Article 1 : Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de PUYCELSI annexé au présent arrêté est approuvé à compter du 27/09/2022.

Article 2 : Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 3 : Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en mairie.

Article 4 : Une copie du présent arrêté et du Plan Communal de Sauvegarde qui lui est annexé sera transmise à :

- Au Préfet du Tarn (SIDPC)
- Au Directeur du SDIS
- Au Commandant du Groupement de Gendarmerie
- Au Directeur des Territoires

Fait à PUYCELSI, le 27/09/2022 Jacques VIGOURQUX

4

Commune de PUYCELSI

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche n° 1.3

TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE PCS

Le PCS a été instauré par la LOI n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité (article 13).

Il s'agit d'un document de compétence communale ou intercommunale contribuant à l'information préventive et à la protection des populations. Il détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus dans une commune donnée, l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer.

Ce document intègre et complète les plans ORSEC de protection générale des populations élaborés au niveau départemental par la Préfecture.

Le PCS est obligatoire dans les communes :

- ❖ Dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé.
- Comprises dans le périmètre d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI barrage et SEVESO II).

Toutes les communes tarnaises sont couvertes par le PPR Retrait Gonflement d'Argiles et sont de ce fait tenues d'élaborer leur PCS.

Adapté aux risques et moyens de la commune, le Plan Communal de Sauvegarde comprend :

- ➤ Le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) élaboré par le maire à partir du dossier communal synthétique transmis par le Préfet ;
- Le diagnostic des risques et vulnérabilités locales ;
- L'organisation assurant la protection et le soutien des populations qui précise les dispositions internes prises par la commune pour alerter et informer la population et recevoir une alerte des autorités.

L'article L.2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le maire est l'autorité de police compétente pour mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde. Il prend toutes les mesures destinées à assurer la protection de ses administrés en cas d'évènements affectant directement le territoire de la commune.

Partie 2 : Recensement des risques

Commune de PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE		2.1
PUYCELSI	PRINCIPES GENERAUX : DDRM et DICRIM	2.1

Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) est un document où sont synthétisées toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau du département, ainsi que les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. En définissant le risque majeur, le DDRM recense toutes les communes exposées à des risques dans le Tarn, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

Quatre risques naturels principaux sont identifiés dans le département :

- Les inondations,
- Les séismes,
- > Les mouvements de terrain
- Les feux de forêt.

On dénombre par ailleurs trois risques technologiques liés à l'activité humaine :

- > Le risque industriel,
- Le risque de transport de matières dangereuses,
- Le risque de rupture de barrage.

L'objectif de l'information préventive est de rendre les citoyens conscients des risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés, afin de s'en protéger, d'en réduire les dommages, et de devenir ainsi moins vulnérables, en adoptant des comportements adaptés aux différentes situations.

Le DICRIM est la déclinaison du DDRM. En effet, au niveau de la commune, c'est le maire, détenteur des pouvoirs de police, qui a la charge d'assurer la sécurité de la population dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales. A travers le DICRIM, le maire informe les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

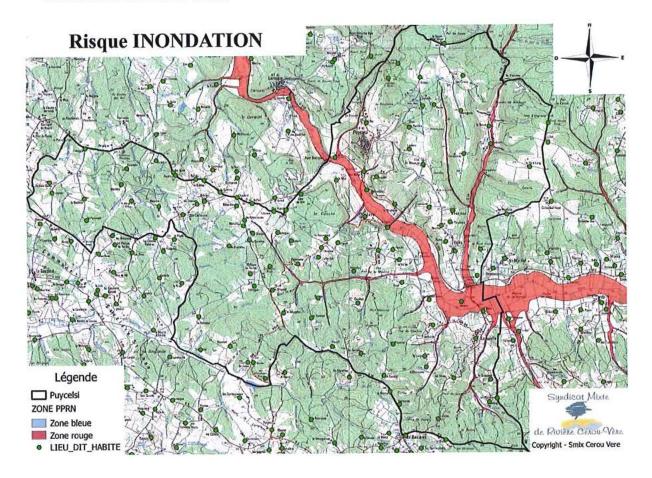
Le DDRM et le DICRIM sont consultables en mairie.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DESCRIPTIONS DES RISQUES

2.2

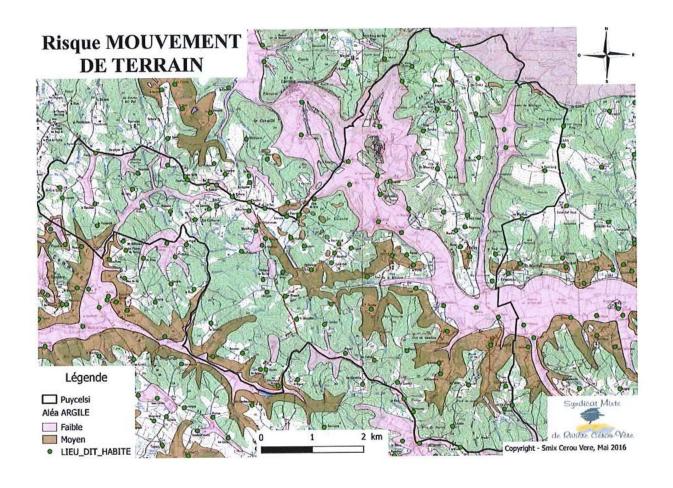
Au regard du DDRM et avec l'expérience du terrain, on peut considérer les risques propres à la commune de Puycelsi.

L'**inondation** est le risque qui s'impose comme celui pour lequel des mesures de prévention et d'alerte ciblées peuvent être envisagées. En effet, ce risque ne concerne qu'une surface limitée et bien repérée du territoire de la commune. La carte réalisée par le syndicat mixte « Cérou-Vère » montre que peu d'habitations seraient impactées par une montée des eaux de la Vère.



Dans le DDRM, le risque des **glissements de terrain** sur la commune de Puycelsi est désigné comme modéré. La carte fournie par le syndicat « Cérou-Vère » indique les zones où ce risque, qualifié de « moyen », peut s'exercer. Hormis pour le hameau de Lacapelle, la plupart de ces zones sont à habitat dispersé. A partir de ces cartes et avec la connaissance du terrain, il n'est pas possible de préciser un secteur constituant une menace patente et pour lequel des travaux de prévention pourraient s'avérer nécessaires.

(A noter la présence sur la commune de l'entreprise de BTP GIEUSSE 06 80 07 57 15)



La commune de Puycelsi est rurale. La forêt y est partout présente. Là aussi, il apparaît qu'il est difficile de pointer préventivement un secteur sur lequel le risque de **feu de forêt** s'exercerait plus particulièrement. Aussi, il s'agira de continuer à diffuser un rappel régulier et général, notamment en aval des périodes de sécheresse, des consignes de prudence et des mesures d'interdiction en matière d'écobuage, de brûlis ou d'incinération de branches. Un contact régulier avec le SDIS sera maintenu. (compétence DECI transférée au SMAEP du Gaillacois convention en cours!)

Concernant le risque inhérent au **transport de matières dangereuses**, on notera que les routes départementales qui traversent le territoire de la commune ne constituent pas des axes routiers majeurs. L'axe qui pourrait être qualifié de principal, reliant Castelnau de Montmiral à Bruniquel, est relativement éloigné du bourg ou d'un hameau. Aucun transport régulier de matières dangereuses n'est connu. La commune dispose du matériel qui permettrait d'organiser la fermeture d'un axe routier.

Aucun site industriel qui requerrait une attention particulière n'est installé sur le territoire de la commune.

Le territoire de la commune n'est pas sous la menace immédiate d'une rupture de barrage.

Synthèse:

Compte tenu de l'analyse des risques propres à la commune de Puycelsi, le PCS s'orientera

- la constitution d'une liste des habitations qui pourraient être concernées par un risque d'inondation (information, alerte)
- la définition d'une cellule de gestion d'une crise
- la constitution d'un répertoire général des moyens permettant d'apporter une réponse rapide et ciblée dans l'hypothèse de la survenue d'un des risques pouvant affecter la commune.

Partie 3 : Recensement des enjeux

Commune de	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2.1
PUYCELSI	prévention inondation	3.1

Risque inondation, liste des habitations pouvant être concernées :

Habitation	Nombre de personnes	Numéro de téléphone	Total de personnes
Moulin d'Olivery	4	05 63 33 18 19	

Partie 4 Gestion d'une crise

Commune de	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	4.1
PUYCELSI	Gestion d'une crise généralités	4.1

Dans l'hypothèse de la survenue d'une inondation, d'un glissement de terrain, d'un feu de forêt, d'un accident de la route, ... il s'agira pour la commune de :

- diffuser une alerte
- mettre en place un dispositif de gestion de la crise
- sécuriser la zone
- mettre les habitants atteints en sécurité
- assainir la situation pour protéger les habitants, les infrastructures et les biens privés

Commune de	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	4.2
PUYCELSI	Diffuser une alerte	4.2

Horaire d'ouverture de la Mairie :

Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
8 h 30 / 12 h			

Remarque: la secrétaire est présente dans les locaux les mardis après-midi et jeudis matin et après-midi, mais sans assurer d'accueil téléphonique.

Le secrétariat de la Mairie dispose d'une liste de diffusion sur messageries d'une centaine d'adresses. Un travail est en cours pour compléter cette liste qui est utilisée pour transmettre des informations urgentes.

La commune est étendue. L'habitat y est dispersé. On peut cependant repérer le bourg et quelques secteurs, ou hameaux, regroupant des habitations. On peut compter sur le fait que les habitants de chacun des secteurs se connaissent.

Des associations de hameaux existent qui pourraient servir de relais.

Une alerte, sur un secteur ou sur la totalité de la commune, ne peut raisonnablement s'envisager que par diffusion de l'information par téléphone ou de porte à porte.

QUEL MESSAGE D'ALERTE?

Alerte sans évacuation ou confinement des populations :

« Un risque menace votre quartier, restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité, appliquez les consignes pratiques données par le Maire «.

Alerte avec évacuation et ou confinement des populations :

« Le risque approche. Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez dans le calme. N'oubliez pas de couper l'eau, l'électricité, et le gaz avant de quitter votre domicile. Rejoignez le lieu d'accueil (nom et adresse du lieu). Munissez-vous de vêtements de rechange, nécessaire de toilette, médicaments indispensables, papiers personnels. N'oubliez pas de fermer votre domicile à clé et suivez les instructions des forces de l'ordre.

Déclenchement de l'alerte :

Le témoin d'un événement informe/prévient/signale prioritairement

Sapeurs-pompiers

18 ou 112

Gendarmerie

17 ou 112

Samu

15

Et, selon la gravité et l'étendue de l'accident, devront aussi être informés :

Mairie

05 63 33 11 14

M. VIGOUROUX (maire)

05 63 33 16 91

06 74 96 94 07

M. BEILLEVAIRE (adjoint)

06 41 80 24 90

M. GOLSSE (adjoint)

06 16 08 15 79

Selon le besoin, l'information pourra être diffusée aux personnes suivantes (conseillers municipaux ou ex) qui, si nécessaire, pourront transmettre sur les secteurs.

Secteur de Lacapelle

Mme BAGES Nathalie 06 60 11 26 86

Secteur de Valès

M. LAMBERMONT Ghislain 06 80 77 59 48

M. AUREL Guillaume 06 17 83 44 02

Secteur de Ste Catherine

M. HOCHDOERFFER Jean 05 63 33 23 08 06 87 03 63 80

Mme BACIECKO Sandy 05 63 34 28 93 06 02 27 39 21

Secteur de La Janade/ Lascroux

M. GUITARD Jean-Philippe 06 32 60 42 16

Secteur de Laval

Mme MARION Diana 06 32 89 94 15

Village

Mme DEBRUYNE Chantal 07 85 97 32 97

M GOLSSE Quercy 06 16 08 15 79

et **Ecole**

Mme VAISSIERE Marion 05 63 33 12 21 06 88 15 01 00

ou tout autre personne du secteur considéré ou responsable d'une association disposant d'une liste de diffusion comme par exemple :

Association Ste Catherine les Gibilis MENGE Thierry 05 63 57 00 49/06 45 18 76 37

Les Makis Cattas PASSELERGUE Romain 06 76 48 70 74

Association des Parents d'Elèves BACCON Karine 06 15 88 31 67

Association renouveau de Valès VIDAL Henri 05 63 58 29 88

Les aînés ruraux

TORRIJOS Louis 06 12 27 52 24

Association A Capella

BUGAT Nathalie 05 63 33 15 29

Les agents municipaux peuvent aussi être alertés. Ils devront rejoindre l'équipe de gestion de crise

Olivier GLINKOWSKI

06 51 84 76 49

Jean Pierre CABROL

06 12 39 83 44

Une fois l'alerte donnée et selon la gravité de la situation les personnes nommées cidessus prendront contact avec la cellule de gestion de la crise basée à la Mairie.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Gestion de la crise

4.3

On distingue:

- une cellule de gestion de la crise, basée à la Mairie
- une équipe sur le terrain
- une équipe mobile, gestion des transports et des liaisons

Les désignations des responsables ci dessous sont indicatives. La situation peut les faire évoluer

4.3.1/ Poste de Commandement Communal:

basée en Mairie (2 salles, téléphone fixe, accès internet, photocopieur, archives,...)

Responsable: Mme ou M. le maire

Adjoints communication : Mme la secrétaire de Mairie, autres conseillers présents

Objectifs généraux : centraliser et communiquer des informations (en interne et en externe), prendre les décisions, coordonner les actions de ...

Missions principales:

- Appel des membres du Poste de Commandement Communal pour intégrer le PCC
- Organisation de la salle du PCC
- o Accueil téléphonique du PCC.
- o Tenue de la main courante.
- o Rédaction et transmission des documents émanant du PCC
- Appui aux autres cellules.
- o Réception et diffusion en interne et en externe.
- o Tenue du calendrier des évènements du PCC.
- Gestion de la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papeterie etc..).
- Diffuser l'alerte à la population ou aide à la diffusion.
- Assurer la communication avec la population, rédaction des communiqués de presse et relation avec les médias sous la responsabilité du maire et en lien avec lui.

4.3.2/ Equipe de terrain:

Responsable: 1er adjoint au maire

Adjoints : les agents techniques municipaux, personnes disponibles sur place

Objectifs généraux : prendre les premières mesures de secours, de sécurisation de la zone, d'évacuation, en attente des services de secours. Informer le PCC.

Missions principales

O Suivi et surveillance de la situation sur le terrain.

14

- Évaluation des besoins sur place (évacuation, moyens particuliers humains ou matériels).
- O Transmission d'informations vers le PCC sur la situation.
- O Sécurisation des zones à risques (mise en place de périmètres de sécurité, panneaux indicateurs etc..).
- O Faciliter l'arrivée des services de secours.

4.3.3/ Equipe mobile: sous l'autorité du PCC

Responsable : 2^{ème} adjoint au maire

Adjoints : autres conseillers présents, autres personnes disponibles

Objectifs généraux : gérer les moyens humains et matériels, publics ou privés, organiser les transports et les liaisons avec les intervenants locaux, assurer les accueils et les ravitaillements...

Missions principales

- O Si nécessaire, appui à la diffusion de l'alerte
- o Inventaire des moyens matériels et humains (bénévoles par exemple), publics ou privés disponibles.
- o Gestion des modalités d'utilisation de ces moyens.
- O Gestion des transports (notamment collectif des personnes évacuées).
- Organisation des moyens de ravitaillement (notamment transport de marchandises, portage et préparation de repas).
- O Gestion des rassemblements de personnes à évacuer (information des personnes concernées pour qu'elles puisent se préparer à leur départ, regroupement des personnes à des points de rassemblement prédéterminés).
- o Mise à disposition et gestion des moyens d'hébergement, de ravitaillement...

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Sécuriser le secteur

4.4

Type de matériel et nombre

Lieu de dépôt

X Panneaux « route barrée »

Atelier municipal

X Panneaux déviation

Atelier municipal

X Rouleaux de « rubalise »

Atelier municipal

X Poteaux à ficher dans le sol (support rubalise)

Atelier municipal

X Barrières

Atelier municipal

Numéros de téléphone DEP81 - Service Routier Départemental :

- DEP81 Pôle d'Aménagement Routier Ouest, GRAULHET tél : 05 63 42 82 52
- DEP81 secteur routier de Gaillac tél: 05 67 89 62 80
 - M. CARRIER, responsable secteur Gaillac: 06 07 35 37 91

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Accueil d'habitants sinistrés

4.5

En cas de risque ou de catastrophe, en fonction de la gravité de l'événement, les lieux mentionnés ci-dessous peuvent être envisagés pour accueillir les populations sinistrées :

On n'hésitera pas, dans l'urgence, à solliciter les habitations voisines d'un sinistre et les habitants de la commune.

4.5.1/ Accueils temporaires en journée :

- Salle multiservice, avenue Raymond VII

L'équipe mobile est chargée de :

- l'ouverture (clé en Mairie)
- l'approvisionnement (couvertures, vêtements, boissons, boissons chaudes, repas froid, ...)

Peuvent être associés à l'approvisionnement des repas voire à un accueil temporaire

Epicerie de Puycelsi	05 63 40 43 06	
Puycelsi Roc café (bar restaurant)	05 63 33 13 67	
Le cabanon (restaurant)	05 63 33 11 33	
Le Jardin des Lys (restaurant)	05 63 60 23 55	
L'Ancienne Auberge	05 63 33 65 90	

La liste de diffusion sur messageries pourra être utilisée pour réunir des affaires et denrées nécessaires au bon accompagnement de l'accueil.

4.5.2/ Hébergements pour la nuit sur la commune :

Hébergements de grosse capacité

Centre de vacances de Lascroux	Capacité : 60 personnes	05 63 33 11 30
Camping Le Fiscalou	8 chalets /4 bungalows toilés	05 63 30 45 95
J		06 86 11 61 76
Location saisonnière Lieu-dit Le Théron, Laval	Capacité : 10 personnes	06 45 14 77 72
La maison de Romain	Capacité : 14 personnes	05 63 33 26 63
La première vigne	Capacité : 10 personnes	06 72 51 73 15

Chez Delphine	Capacité : 15 personnes	05 63 33 13 65
·		06 72 92 69 59

Hébergements de petite capacité

Secteur village		
Hôtel L'Ancienne Auberge	05 63 33 65 90	
"Chez Julia", rue des gardes	06 74 80 72 72	
Gîte rural Lourmade	06 34 98 10 18	
Emma, la chambre au trésor	06 14 55 61 76	

Secteur Lacapelle	
La Bâtisse Belhomme	09 53 17 53 51 / 06 87 15 39 92
La Montarnaude	05 63 48 83 01

	Secteur Laval	
Les gîtes de Mme Raillères	05 63 33 17 48	

Secteur Valès			
Gîtes de Mme Durand	05 63 33 27 21		
	Secteur Ste Catherine		
Ferme de Mantely	06 59 63 16 59		

Partie 5 : Recensement des moyens

Commune de	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	E 1
PUYCELSI	MOYENS DE TRANSPORTS ET MATERIELS	5.1

Moyens de transports et matériel communaux :

Véhicule:

Туре	Lieu entreposage	Observations
Camion	Atelier municipal	
Tracteur	Atelier municipal	
Remorque	Atelier municipal	

Autres matériels :

Nature	Quantité	Lieu entreposage	Observations
Groupe électrogène			

Moyens de transports et matériel privés :

En cas de crise et d'activation du PCS, la commune peut rapidement faire appel, en complément de ses propres disponibilités aux moyens privés suivants :

1/ Entreprise de BTP GIEUSSE 06 80 07 57 15

2/ Agriculteurs disposant d'un tracteur : de nombreux agriculteurs, propriétaires de tracteurs pourraient être sollicités dont :

Nom	secteur	Téléphone
BRAS Lionel	Vales / Village	05 63 41 16 51
AUREL Guillaume	Vales / Village	06 17 83 44 02
LITTRE René	Ste Catherine	06 11 21 37 70
BOYER Francis	Ste Catherine	05 63 33 11 29
MORIZE Sylvie	Ste Catherine	06 19 71 43 26
GAIGNARD Jean Marc	Laval	06 28 69 21 13
VAUTE Gilles	Laval	06 32 89 94 15
CANDILLE Patrick	Lacapelle	05 63 33 18 19

Autres matériels :

Nature	Entreprise/Propriétaire	Lieu	Téléphone
Petite pelle mécanique	KYRIAKOS Jean louis	Ste Catherine	05 63 33 11 98
			+

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

MOYENS MEDICAUX

5.2

Hôpital et clinique			
Nom	Adresse	Téléphone	
Centre Hospitalier	ALBI	05 63 47 47 47	
Centre Hospitalier	Montauban	05 63 92 82 82	
Centre Hospitalier	GAILLAC	05 63 42 50 50	
Clinique Pont de Chaumes	Montauban	05 63 68 33 01	
Clinique Claude Bernard	Albi	05 63 77 77 63	
Clinique Toulouse Lautrec	Albi	05 63 48 47 30	

Médecins			
Nom	Adresse	Téléphone	
Alengrin Marie Christine	Puycelsi	05 63 33 17 35	
Cabinet Chaucot Philippe	Castelnau de Montmiral	05.63.33.12.37	
Cabinet SIRUGUE Jacques / Picard Estelle	Salvagnac	05.63.33.52.50	

Centre Infirmiers		
Nom	Adresse	Téléphone
Cabinet infirmiers	Salvagnac	05.63.40.55.33
Cabinet infirmiers	Monclar de Quercy	05 63 30 36 11
Cabinet infirmiers	Castelnau de Montmiral	05 63 33 12 20

Pharmacies			
Adresse	Téléphone		
Castelnau de Montmiral	05.63.33.10.19		
Monclar de Quercy	05.63 30 40 04		
Salvagnac	05.63.33.50.07		
Cahuzac sur Vère	05 63 55 06 61		
	Adresse Castelnau de Montmiral Monclar de Quercy Salvagnac		

Nom	Adresse	Téléphone	Distance
GD ambulances Monclar	Monclar de Quecy	05 63 30 77 26	
Ambulances Gaillacoises AAAT	Gaillac	05 63 41 02 18	
Jussieu Secours ambulances lisloises	Lisle sur Tarn	05 63 40 41 97	
Ambulances Jours et Nuits	Rabastens	05 63 33 72 38	

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

5.3

ANNUAIRE DE CRISE

Numéros d'Urgence:

Service d'Urgence	Téléphone
Sapeurs-Pompiers	18 ou 112
SAMU	15 ou 112
Gendarmerie	17
Sans-Abri	115

Annuaire des services de l'Etat

Service d'Urgence	Téléphone
Préfecture - Service Interministériel de la Défense et de la Protection Civile (SIDPC)	05 63 45 61 61
Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS)	05 63 49 24 24

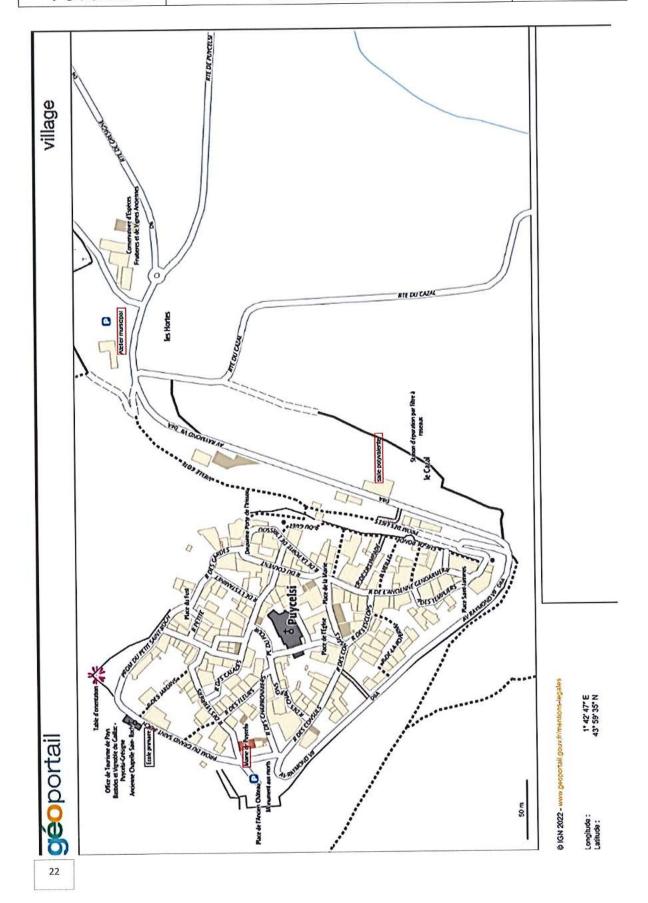
Annuaire des grands opérateurs :

Téléphone
0811 010 212
05 63 33 71 68
0800 083 083

Partie 6: Annexes

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
PLAN DU VILLAGE

Fiche n° 6.1



Commune de PUYCELSI

Plan Communal de Sauvegarde

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche n° 6.2

TABLEAU DES SIGNES ET DES ABREVIATIONS

COD Centre Opérationnel Départemental

CODIS Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours

COZ Centre Opérationnel Zonal

COGIC Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises

COS Commandant des Opérations de Secours
DDRM Dossier Départemental des Risques Majeurs

DDCSPP Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations

DDT Direction Départementale des Territoires

DGSCGC Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises

DOS Directeur des Opérations de Secours

DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ORSEC Organisation de Réponse de Sécurité Civile
PCO Poste de Commandement Opérationnel
PCC Poste de Commandement Communal

PCS Plan Communal de Sauvegarde
PICS Plan Intercommunal de Sauvegarde

POI Plan Opération Interne

PPI Plan Particulier d'Intervention
PPMS Plan Particulier de Mise en Sécurité

PPRN Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles
PPRT Plan de Prévention des Risques Technologiques

PPRI Plan de Prévention du Risque Inondation
RAC Responsable des Actions Communales
RCSC Réserve Communale de Sécurité Civile

SAIP Système d'Alerte et d'Information des Populations

SDACR Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIDPC Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

SIRACEDPC Service Interministériel Régional des Affaires Civile set Economiques de Défense et

Protection Civile